

**DEPARTEMENT DU CANTAL**  
**COMMUNE D'ANTIGNAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2025**

L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le quatre avril 2025, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIANT, Maire.

Présents: Stéphane BRIANT, Sylvie COURAGEUX-ERCKELBOUDT, Jean-Pierre FLAGEL,, Sandra GOETGHELUCK CONESA, , Thierry CHANET, Maryse MAVIERT

Absentes : Brigitte PIGOT ROME qui donne pouvoir à Maryse MAVIERT, Aurélie GILLET, Aude TRIVIAUX PONTY, qui donne pouvoir à Madame COURAGEUX ERCKELBOUDT, Mélodie CHOULY, qui donne pouvoir à Monsieur BRIANT,

Mme COURAGEUX ERCKELBOUDT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres du conseil municipal en exercice: 10

Nombre de présents: 6

Nombre de votants: 9

#### Ordre du jour

- 1) Compte de gestion du budget annexe du lotissement pour l'exercice 2024
- 2) Compte administratif du budget annexe du lotissement pour l'exercice 2024
- 3) Affectation du résultat du budget annexe du lotissement pour l'exercice 2024
- 4) Vote des taux d'imposition pour l'année 2025
- 5) Etude et vote du budget principal pour l'année 2025
- 6) Etude et vote du budget annexe du lotissement pour l'année 2025
- 7) Etude et attribution de subventions aux associations
- 8) Renouvellement d'un contrat de travail pour le poste de secrétaire général de Mairie
- 9) Demande de subvention au Conseil Départemental du Cantal pour la réfection de la voirie d'Urlande-Haut
- 10) Demande de subvention au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour la rénovation d'un logement communal
- 11) Proposition d'une délibération pour non-renouvellement d'une convention avec La Poste
- 12) Demande de subvention au titre du Fonds de Concours Intercommunal de Sumène-Artense Communauté pour la rénovation d'un logement communal
- 13) Demande de subvention au titre du Fonds de Concours Intercommunal de Sumène-Artense Communauté pour la rénovation de l'Auberge de la Sumène -partie tourisme
- 14) Demande de subvention au titre du Fonds de Concours Intercommunal de Sumène-Artense Communauté pour la rénovation de l'Auberge de la Sumène -partie restauration
- 15) Délibération modificative pour une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal pour la rénovation de l'Auberge de la Sumène
- 16) Embauche d'un agent technique pour un renfort ponctuel

1 . Compte de gestion du budget annexe du lotissement pour l'exercice 2024

Les comptes présentés par le comptable public étant identiques au compte administratif, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2 . Compte administratif du budget annexe du lotissement pour l'exercice 2024

Le compte administratif du budget annexe du lotissement se présente ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>					
		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	34 373,12	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	34 373,12	= G+H+I+J	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	0,00	= G+I+K	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F	34 373,12	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	34 373,12	= G+H+I+J+K+L	0,00

Or de la présence du Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le Compte Administratif tel que présenté.

3 . Affectation du résultat du budget annexe du lotissement pour l'exercice 2024

Le résultat étant zéro, le Conseil Municipal valide ce résultat ainsi présenté.

4 . Vote des taux d'impôts pour l'année 2025

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41,04 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 110,38%

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition à l'identique.

5 . Etude et vote du budget principal de la commune pour l'exercice 2025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 comme suit :

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget tel que présenté.**

#### **6 . Etude et vote du budget annexe du lotissement pour l'année 2025**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe du lotissement pour 2025 comme suit :

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget tel que présenté.**

#### **7 . Etude et propositions d'attribution de subventions aux associations pour l'année 2025**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer pour 2025 :

3000€ au comité des fêtes d'Antignac

600€ à Radio Bort Artense

50€ à l'association des amis de la lecture du Cantal

100€ à l'amicale des Pompiers de Saint-Etienne de Chomeil

50€ à l'ADMR de Saignes

500€ à l'ASVA

50€ à la Protection Civile antenne d'Ydes

100€ au Secours Catholique

#### **8 . Renouvellement du contrat de travail du secrétaire général de mairie**

**Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : secrétaire général de mairie

Le Maire propose à l'assemblée :

Le renouvellement d'un emploi de contractuel sur le grade d'attaché à temps non complet, soit 30/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 pour les fonctions de secrétaire général de mairie, pour une durée de trois ans.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 3° Pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : agent titulaire d'un Bac+5, sur le 7<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché, indice brut 653 et indice majoré 550.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le principe d'un contrat ainsi présenté et charge le Maire de procéder à la publicité obligatoire ainsi qu'au recrutement.

#### **9 . Demande de subvention au Conseil Départemental du Cantal pour la voirie d'Urlande-Haut**

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Antignac souhaite engager des travaux de réhabilitation de la voirie d'Urlande-Haut qui nécessite plusieurs reprises de talus et de murets de soutènement. Les travaux doivent être engagés cette année, avant d'envisager à court terme la reprise de la voirie principale d'accès à Urlande l'année suivante.

Les travaux sont estimés à 13870 euros pour la voirie d'Urlande-Haut. Compte tenu de l'enveloppe financière du projet, il est proposé de solliciter une subvention auprès du département du Cantal au titre du Fonds Cantal Solidaire pour l'année 2025 à hauteur de 50 % des dépenses hors taxes soit 6935€.

#### **10 . Demande de subvention au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour la rénovation d'un logement communal**

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Antignac souhaite engager le projet de réhabilitation de l'ancienne Poste, projet qui a été retenu par le Conseil Départemental du Cantal dans le cadre de l'appel à projet « les clés du Cantal ».

Il s'agit de procéder à une rénovation globale pour proposer un logement accueillant des professionnels de santé, avec une conciergerie déléguée.

Une estimation des travaux est proposée à hauteur de 196300€ HT dont 25300 euros de frais de main d'oeuvre.

Prévu pour un engagement dans l'été 2025 et une fin de travaux au printemps 2026, il est proposé au Conseil de solliciter une subvention du Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 50 000 euros au titre du Bonus Ruralité, et selon le plan de financement suivant :

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande ainsi formulée et charge le Maire de signer les documents afférents.

#### **11 . Proposition d'une délibération pour non-renouvellement d'une convention avec La Poste**

Le Maire informe l'assemblée que par délibération du 15 novembre 2024, le Conseil Municipal avait décidé de prolonger d'une seule année la convention de partenariat avec la Poste pour le maintien de l'Agence Postale Communale, à compter du 29 avril 2024.

Cependant, et à l'occasion du départ anticipé de la gérante de l'agence postale communale au 12 avril 2025, avec fin effective du travail au 03 avril 2025, et après analyse du rapport d'activité annuel pour 2024, montrant que la moyenne de la fréquentation s'établit à 1,27 client par jour d'ouverture, et inférieur à 2 clients par semaine en ne considérant pas les trois clients effectuant un retrait d'argent hebdomadaire,

Vu les coûts en argent public représentés par le maintien d'un service trop peu utilisé,

Vu la trop faible activité pour proposer un poste de travail motivant à un agent et l'occuper suffisamment,

Le Maire propose à l'assemblée de ne pas renouveler la convention avec la Poste au 29 avril 2024.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas renouveler la convention avec la Poste pour la gestion de l'agence postale communale et ainsi sa fermeture.

## **12 . Demande de subvention au titre du Fonds de Concours Intercommunal de Sumène-Artense Communauté pour la rénovation d'un logement communal**

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Antignac souhaite engager le projet de réhabilitation de l'ancienne Poste, projet qui a été retenu par le Conseil Départemental du Cantal dans le cadre de l'appel à projet « les clés du Cantal ».

Il s'agit de procéder à une rénovation globale pour proposer un logement accueillant des professionnels de santé, avec une conciergerie déléguée.

Une estimation des travaux est proposée à hauteur de 196300€ HT dont 25300 euros de frais de main d'oeuvre.

Prévu pour un engagement dans l'été 2025 et une fin de travaux au printemps 2026, il est proposé au Conseil de solliciter une subvention de Sumène-Artense Communauté pour un montant de 50 000 euros au titre du Fonds de Concours, et selon le plan de financement suivant :

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande ainsi formulée et charge le Maire de signer les documents afférents.

## **13 . Demande de subvention au titre du Fonds de Concours Intercommunal de Sumène-Artense Communauté pour la rénovation de l'Auberge de la Sumène -partie tourisme**

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Antignac souhaite engager le projet de réhabilitation et extension de l'auberge de La Sumène.

Il s'agit de procéder à une rénovation globale de l'auberge communale afin de consolider cette activité dans le bourg.

Au rez-de-chaussée du bâtiment, les travaux portent sur l'extension de la salle de restaurant, l'intégration d'une terrasse extérieure, la création d'un WC PMR, la réhabilitation et le réaménagement de la cuisine, le réaménagement des locaux annexes, le remplacement des équipements techniques.

A l'étage, il est prévu la création de 3 chambres et 1 dortoir avec leur propre salle d'eau et une salle commune.

A l'issue de l'étude d'Avant-Projet réalisée par le groupement de maîtrise d'œuvre composé du cabinet d'architecte David CHASTAIN et du bureau d'études IB2M, le coût estimatif des travaux de rénovation s'élève à 617 000,00 € HT auxquels il faut ajouter les équipements de cuisine pour un montant de 23 765,00 € HT soit un montant global de l'opération de 688200 € HT en intégrant les honoraires de prestations intellectuelles de maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordonnateur SPS et frais d'études annexes.

La partie hébergement touristique fait l'objet sur cette enveloppe d'un projet établi à 316 521 euros, avec 23817,50 euros de frais annexes

- Permis de construire : instruit et validé
- Consultation et désignation des entreprises : 1<sup>er</sup> semestre 2025
- Début des travaux : octobre 2025
- Fin des travaux : octobre 2026

Compte tenu de l'importance de l'enveloppe financière du projet, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Sumène-Artense Communauté au titre du fonds de concours.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande ainsi formulée et charge le Maire de signer les documents afférents.

#### 14 . demande de fonds de concours pour la partie restauration de l'Auberge de la Sumène.

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Antignac souhaite engager le projet de réhabilitation et extension de l'auberge de La Sumène.

Il s'agit de procéder à une rénovation globale de l'auberge communale afin de consolider cette activité dans le bourg.

Au rez-de-chaussée du bâtiment, les travaux portent sur l'extension de la salle de restaurant, l'intégration d'une terrasse extérieure, la création d'un WC PMR, la réhabilitation et le réaménagement de la cuisine, le réaménagement des locaux annexes, le remplacement des équipements techniques.

A l'étage, il est prévu la création de 3 chambres et 1 dortoir avec leur propre salle d'eau et une salle commune.

A l'issue de l'étude d'Avant-Projet réalisée par le groupement de maîtrise d'œuvre composé du cabinet d'architecte David CHASTAIN et du bureau d'études IB2M, le coût estimatif des travaux de rénovation s'élève à 617 000,00 € HT auxquels il faut ajouter les équipements de cuisine pour un montant de 23 765,00 € HT soit un montant global de l'opération de **688200 € HT** en intégrant les honoraires de prestations intellectuelles de maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordonnateur SPS et frais d'études annexes.

La partie commerce fait l'objet sur cette enveloppe d'un projet établi à 300 479 euros, avec 23817,50 euros de frais annexes et 23765 euros d'équipements de cuisine

- Permis de construire : instruit et validé
- Consultation et désignation des entreprises : 1<sup>er</sup> semestre 2025
- Début des travaux : octobre 2025
- Fin des travaux : octobre 2026

Compte tenu de l'importance de l'enveloppe financière du projet, il est proposé de solliciter une participation à l'intercommunalité Sumène-Artense Communauté au titre du Fonds de Concours « commerce »

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande ainsi formulée et charge le Maire de signer les documents afférents.

## 15 . . demande de fonds de concours pour la partie hébergement touristique de l'Auberge de la Sumène.

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Antignac souhaite engager le projet de réhabilitation et extension de l'auberge de La Sumène.

Il s'agit de procéder à une rénovation globale de l'auberge communale afin de consolider cette activité dans le bourg.

Au rez-de-chaussée du bâtiment, les travaux portent sur l'extension de la salle de restaurant, l'intégration d'une terrasse extérieure, la création d'un WC PMR, la réhabilitation et le réaménagement de la cuisine, le réaménagement des locaux annexes, le remplacement des équipements techniques.

A l'étage, il est prévu la création de 3 chambres et 1 dortoir avec leur propre salle d'eau et une salle commune.

A l'issue de l'étude d'Avant-Projet réalisée par le groupement de maîtrise d'œuvre composé du cabinet d'architecte David CHASTAIN et du bureau d'études IB2M, le coût estimatif des travaux de rénovation s'élève à 617 000,00 € HT auxquels il faut ajouter les équipements de cuisine pour un montant de 23 765,00 € HT soit un montant global de l'opération de **688200 € HT** en intégrant les honoraires de prestations intellectuelles de maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordonnateur SPS et frais d'études annexes.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à examiner les documents de l'étude d'avant-projet pour la réhabilitation et l'extension de l'auberge communale de la Sumène et à débattre des modalités de financement selon le récapitulatif ci -dessous.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Permis de construire : en cours d'instruction
- Consultation et désignation des entreprises : 1<sup>er</sup> semestre 2025
- Début des travaux : octobre 2025
- Fin des travaux : janvier 2026

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande ainsi formulée et charge le Maire de signer les documents afférents.

## 16 . Emploi d'un agent technique en renfort ponctuel

Afin de renforcer les services techniques pour la fin du printemps et le début de l'été, il est proposé d'employer un agent technique polyvalent, pour une durée de trois mois, à temps complet, selon la grille des agents techniques, catégorie C. La rémunération proposée sera établie selon les indices brut 368, majoré 367.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le principe d'un contrat ainsi présenté et charge le Maire de procéder à la publicité obligatoire ainsi qu'au recrutement.

Certifié conforme aux débats,

Le Maire,

Stéphane BRIANT

